

## Mission commerciale en Australie et en Nouvelle-Zélande

M. Gerald Regan, ministre d'État au Commerce international, a révélé certains faits saillants de la mission commerciale qu'il a accomplie en Australie et en Nouvelle-Zélande au 9 au 19 novembre. Le ministre Regan dirigeait une délégation de quinze hommes d'affaires canadiens.

La mission a atteint un double objectif : d'une part, rechercher activement des possibilités d'accroître les ventes de biens canadiens en Australie et en Nouvelle-Zélande, et, d'autre part, affirmer que nous sommes des fournisseurs sûrs et fiables d'articles manufacturés complexes et de haute qualité.

En Australie, le ministre Regan et la délégation canadienne ont visité Canberra, Sydney, Brisbane, Perth et Melbourne. La mission s'est terminée dans les villes de Wellington et d'Auckland, en Nouvelle-Zélande.

À Canberra, le ministre Regan a rencontré le vice-premier ministre et ministre du Commerce, M. Lionel Bowen. Après leurs rencontres des 9 et 10 novembre, les ministres ont rappelé le vif désir qu'ont leurs pays d'élargir leurs relations commerciales, et plus particulièrement de développer leur potentiel dans les secteurs de la production d'équipement de pointe et de défense. Ils ont également souligné la nécessité de resserrer les liens commerciaux, industriels et techniques entre les secteurs privés du Canada et de l'Australie. Ces discussions ont notamment facilité l'application de l'Accord de commerce entre le Canada et l'Australie. Les ministres ont demandé à leurs fonctionnaires respectifs d'explorer la question de la stabilité et de la sécurité des arrangements tarifaires préférentiels qui, appliqués en vertu de l'Accord, incitent les deux pays à accroître leur commerce bilatéral.

Le ministre Regan et la délégation canadienne ont aussi visité Sydney et Brisbane. Ils y ont eu un certain nombre de discussions très fructueuses qui pourraient mener à des ventes de produits de haute technicité, dont le Télidon. Les discussions engagées par le ministre pourraient également permettre de nouvelles entreprises de production conjointe d'équipement d'exploitation pétrolière et gazière, une coopération industrielle concernant le programme de remplacement de sous-marins ainsi que l'achat de véhicules blindés de transport de troupes.

La réputation du Canada en tant que fournisseur de biens de haute tech-



M. Gerald Regan (à droite) en compagnie de M. Lionel Bowen lors de leur rencontre à Canberra.

nicité a été considérablement rehaussée par cette visite.

Lors d'une table ronde tenue à Melbourne et parrainée par la Chambre des manufacturiers de Victoria, le ministre Regan a eu de francs entretiens avec quinze importants hommes d'affaires australiens concernant les possibilités d'accroître la coopération industrielle entre les deux pays. Le passage de la délégation à Melbourne a laissé entrevoir de très bonnes possibilités de ventes d'articles manufacturés canadiens. « Les gens d'affaires qui m'accompagnent veulent vraiment poursuivre les contacts établis et sont très optimistes quant aux chances d'accroître leur commerce avec divers secteurs industriels en Australie », a déclaré M. Regan.

En Nouvelle-Zélande, le ministre Regan a visité un certain nombre d'importants hommes d'affaires pour discuter des intérêts canadiens touchant certains grands projet d'équipement. Le ministre a également rencontré le premier ministre Muldoon et d'autres ministres du Cabinet, dont M. Warren Cooper, le ministre du Commerce de la Nouvelle-Zélande. Ces rencontres ont servi de prélude aux consultations commerciales entre représentants des deux pays prévues par l'Accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

## Conservation du saumon de l'Atlantique nord

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Pierre De Bané, ministre des Pêches et des Océans, ont annoncé le 13 octobre que le gouvernement canadien avait ratifié la Convention internationale pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord.

Cette convention, point culminant de plusieurs années de négociations avec d'autres pays pêcheurs et producteurs du saumon de l'Atlantique nord, entre en vigueur maintenant. L'Acte final de la conférence a été signé le 22 janvier 1982, à Reykjavik en Islande, par le Canada, les États-Unis, la Communauté économique européenne, l'Islande, la Norvège, et le Danemark au nom des Îles Féroé. La convention a déjà été ratifiée par les gouvernements des autres pays participants, à l'exception de la Suède.

Puisque le saumon de l'Atlantique, pour se nourrir et parvenir à maturité, migre sur de longues distances dans l'océan avant de revenir frayer dans ses rivières natales, une coopération internationale est requise afin de minimiser les interceptions du saumon effectuées par les pêcheurs dans les eaux des autres pays.

Cette entente est importante pour le Canada, car un certain nombre de saumons, qui proviennent de rivières canadiennes, sont capturés au cours de leurs trajets migratoires à destination des eaux du Groenland. L'année dernière, 1 077 tonnes de saumon ont été prises au large de la côte ouest du Groenland. De ce nombre, on estime que 45 % des prises étaient d'origine canadienne. L'imposition de contingents sur ces interceptions est essentielle à la protection des stocks de saumon de l'Atlantique provenant du Canada.

L'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord (OCSAN), créée par la convention, aura comme objectif principal de contribuer, par voie de consultation et de coopération, à la conservation, à la restauration, à la mise en valeur et à la gestion rationnelle des stocks du saumon de l'Atlantique. Le contrôle des interceptions du saumon sera l'une des premières fonctions de l'organisation.

Le Canada sera membre du conseil de l'OCSAN, de même que de deux de ses trois commissions. La première réunion de l'OCSAN aura lieu prochainement à Édimbourg (Écosse).

Norman Plant